APPEL A CANDIDATURES POUR LE POSTE VACANT AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR

Les élections pour le poste vacant au sein du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendront le Dimanche 13 décembre 2026 à 9 H 00, à la Salle des Fêtes au Ménil-de-Briouze (61220).

Nombre de poste vacant au sein du Comité Directeur : **1**

Les candidats devront, conformément à l'article 7.2 et 7.4 des statuts de la LMN :

- être licenciés d'un groupement sportif ou d'un club affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste de Normandie ;
- être âgés de plus de 18 ans ;
- présenter leur candidature soit directement soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue de Normandie, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la Ligue au moins quinze jours avant la date de l'élection, soit le **28 NOVEMBRE 2026**, le cachet de la poste faisant foi ;
- ne pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité française) ;
- ne pas avoir été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité étrangère) ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- ne pas être membre d'un Comité Directeur d'une autre Ligue.

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la LMN, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée générale.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au Secrétariat de la LMN – 289, route du Parc Languet – 76160 SAINT-AUBIN-ÉPINAY.

Ne pourront être élus au Comité Directeur plus de 3 licenciés appartenant à un même club.

Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections. La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.

Secrétariat : **M. Edgar PERRIN** – 289, route du Parc Languet – 76160 SAINT-AUBIN-ÉPINAY
Tél : 07 63 43 61 74 – E-mail : secretariat@lmn-ffm.org